

cours primaire, alors que les enfants apprennent avec facilité. Voilà ce que m'ont appris mes nombreuses années d'expérience à titre d'enseignant dans les écoles publiques de la Saskatchewan.

Les gouvernements qui se sont succédés depuis la dernière guerre ont établi une base solide pour l'évolution d'une nation canadienne multiculturelle. La loi sur la citoyenneté canadienne, de 1947, reconnaît l'égalité de tous les citoyens canadiens, et la déclaration canadienne des droits de 1960, énumère les droits de tous les citoyens et condamne les distinctions injustes.

Honorables sénateurs, je voudrais faire savoir aux deux Chambres et à tous les Canadiens à quel point j'ai été choqué quand j'ai lu dans le compte rendu des *Débats* des Communes, en date du 27 février 1964, les deux alinéas suivants du discours du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration:

C'est une tradition qui existe depuis très longtemps au sein de notre Parlement, de faire alterner la présidence de la Chambre des communes et celle de la Chambre haute entre des représentants des deux groupes ethniques les plus importants du pays.

Il est également dans la tradition de choisir les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône parmi les représentants des deux groupes ethniques les plus importants du pays.

Le ministre a déclaré qu'il respectait cette tradition, ce qui peut vouloir dire qu'il ne reconnaît de tels droits qu'aux Français et aux Anglais. Il est allé jusqu'à placer tous les gens de langue anglaise dans le même groupe ethnique, ce qui était nier l'existence des Écossais, des Irlandais et des Gallois, et peu après il en fait un groupe racial. Des pensées aussi confuses de la part d'un ministre de la Citoyenneté sont impardonnables. Le pire, c'est le principe qu'il invoque et qu'il appelle la tradition. A son avis, les présidents des deux Chambres ainsi que les motionnaires des adresses en réponse au discours du trône doivent être à tour de rôle des Anglais et des Français. Cela veut dire que les sénateurs Thorvaldson, Croll, Hnatyshyn, Gladstone et Basha, pour n'en mentionner que quelques-uns, et bien d'autres, n'auraient pas le droit de devenir présidents ou motionnaires des adresses en réponse au discours du trône au Sénat. Cela veut dire aussi que bien des membres du Parlement, dans l'autre Chambre, n'auraient pas ce droit non plus.

C'est évidemment une attitude discriminatoire contre laquelle je proteste très énergiquement comme bien d'autres Canadiens le feront, j'en suis certain. Adopter cette attitude, ce serait se moquer de la déclaration

canadienne des droits, de la loi existante sur la citoyenneté et des modifications qu'on nous annonce—et je cite ici le discours du trône—«modifications à la loi sur la citoyenneté qui assureront une entière égalité de droits à tous les citoyens canadiens, où qu'ils soient nés».

Il faut ajouter, cependant, que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a accompli une œuvre magnifique, non seulement en aidant les immigrants à s'adapter harmonieusement à la vie canadienne, mais aussi en favorisant un excellent esprit civique canadien au moyen de conférences sur la citoyenneté, de publications, de publicité, etc. On retrouve la plus belle définition du principe du canadianisme dans le message qu'un juge de la cour de citoyenneté prononce en accordant la citoyenneté à de nouveaux citoyens:

Cette nation s'est enrichie par la loyauté et les sacrifices de personnes originaires de bien des pays et apportant avec elles toutes sortes de traditions. A chacun, cette nation a donné une occasion de vivre, de s'épanouir et de participer à la richesse commune.

Le Canada a reçu des dons de diverses cultures et les a fait fructifier de façon durable. D'un océan à l'autre, ce somptueux patrimoine vous appartient, comme il m'appartient, parce que nous sommes Canadiens.

D'autres ministères des gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes publics et nos écoles suivent lentement l'exemple donné par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les manuels scolaires devraient exposer l'apport des divers éléments de notre société à l'essor du Canada, afin d'éliminer les préjugés et favoriser le civisme. L'égalité entre tous devrait entraîner la nomination à des postes élevés au sein de commissions, du Conseil des arts et ainsi de suite de citoyens émanant du troisième élément, comme la chose commence déjà à se faire.

Par exemple, il est temps, d'après moi, qu'un représentant de ce troisième groupe fasse partie du personnel du Gouverneur général et des lieutenants gouverneurs dans certaines provinces. La Société Radio-Canada, la plus grande coupable, devrait compter des représentants du troisième groupe au sein du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et devrait favoriser la bonne entente et l'unité parmi tous les secteurs de notre société à plusieurs cultures en présentant régulièrement chaque semaine à la radio et à la télévision des émissions musicales et dramatiques, des danses, l'artisanat et la littérature des groupes ethniques du troisième élément.